

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

22 AVRIL 2026

PÉTITION

demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants *

AMENDEMENTS

proposés après approbation du rapport

par

Mme Linard, MM. Hazée et Mockel

PÉTITION

demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants

AMENDEMENTS

Amendement n°1

Après les considérants des conclusions de la pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants, le troisième tiret est complété par les mots « , notamment en créant des zones tampons où l'utilisation des pesticides serait strictement interdite, autour des écoles, crèches, hôpitaux, habitations et espaces publics fréquentés ».

Amendement n°2

Après les considérants des conclusions de la même pétition, il est ajouté un neuvième tiret rédigé comme suit :

« – demande au Gouvernement wallon de soutenir et promouvoir des pratiques agroécologiques et biologiques, à travers notamment des structures d'accompagnement agricole, l'accès aux techniques agroécologiques, des groupements d'agriculteurs et des conseils indépendants, permettant la diffusion de connaissances et de pratiques sur les alternatives aux pesticides. ».

Amendement n°3

Après les considérants des conclusions de la même pétition, il est ajouté un dixième tiret rédigé comme suit :

« – demande au Gouvernement wallon d'établir un plan de sortie des pesticides de synthèse et de le valider en première lecture avant fin juillet 2026 en réalisant un calendrier des interdictions par catégorie de substance permettant d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % du risque pesticides d'ici 2030, conformément au 3^e Plan wallon de réduction des pesticides. ».

Amendement n°4

Après les considérants des conclusions de la même pétition, il est ajouté un onzième tiret rédigé comme suit :

« – demande au Gouvernement wallon d'établir un mécanisme de suivi et d'évaluation annuel comprenant des indicateurs de réduction, transmis au Parlement et à la société civile. ».

JUSTIFICATION

Il est suggéré d'améliorer les conclusions adoptées en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale au regard des débats tenus.

B. LINARD

S. HAZÉE

F. MOCKEL